

BTS AGRICOLE

« Aménagements Paysagers »

Formation par apprentissage

Diplôme du ministère de l'agriculture de niveau 5
RNCP38349

Enregistrement de la certification 31/08/2029



Contrat en apprentissage



Durée 2 ans



25% de réussite en 2023



0% d'abandon en 2023



Taux d'insertion
En cours



Taux de satisfaction
En cours

Objectifs

Réalisation de diagnostic paysagers
Conception de projets d'aménagements paysagers publics et privés
Planification et gestion de la maîtrise d'œuvre et suivi technico-économique

Organisation de la formation

Cette formation se déroule en alternance dans le cadre d'un contrat d'apprentissage :

- 38 semaines soit 1 350 heures de formation au CFA;
- Le reste en entreprise (66 semaines soit 2 310 heures).

Modalités pédagogiques

- Cours théoriques
- Travaux pratiques au CFA

Les + de la formation :

- Chantiers extérieurs
- Visites de salons professionnels
- Rencontre avec des entreprises



Modalités d'accès

Conditions d'inscription

Signature du contrat d'apprentissage avant 30 ans

Prérequis

Être titulaire du baccalauréat ou un autre diplôme de niveau 4

Modalités de sélection

Entretien de positionnement et étude du dossier par le centre.

**Possibilité d'accompagnement et d'aménagements pour les personnes en situation de handicap.*



Période d'entrée en formation
Septembre 2024.

Contenu de la formation

FORMATION GÉNÉRALE

Aménagement au projet professionnel
Organisation économique, sociale et juridique
Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation
Langue vivante (anglais)
Éducation physique et sportive
Traitements de données
Technologies de l'information et du multimédia

FORMATION TECHNIQUE

Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers
Connaissance des végétaux et gestion des espaces paysagers
Techniques d'implantation et de construction pour l'aménagement
Gestion technico-économique des chantiers
Participation à l'élaboration d'un projet d'aménagement paysager
Retour d'expériences sur les semaines en entreprise



Modalités d'évaluation

L'apprenti(e) reçoit une formation générale, technique et pratique avec délivrance du diplôme :
La formation est conduite selon le principe d'évaluation en Contrôle en Cours de Formation (CCF) et en Epreuves ponctuelles terminales.

Frais pédagogiques et rémunération

Aucun frais pédagogique à prévoir.

Rémunération : en fonction de votre âge et ancienneté dans l'apprentissage.

Débouchés

Conducteur des travaux de créations et d'entretien
Collaborateur des concepteurs paysagistes
Responsable des aménagements paysagers au sein d'une collectivité, d'une société

Poursuite de qualification

École nationale supérieure du Paysage
Ingénieur du paysage
Licence professionnelle (conducteur des travaux ou infographie)



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Pour contacter le CFA

243 route de Lyon - 58000 CHALLUY
☎ 03.86.21.66.07 / 03.86.21.66.27
✉ cfa.nievre@educagri.fr
🌐 www.epleanevers.educagri.fr/cfa-agricole-de-la-nievre